



CHOIX DU DIPLÔME VISÉ

Cochez la case correspondante à votre choix et indiquez votre instrument ou votre tessiture :

Classique à contemporain

.....

Musiques Actuelles Amplifiées

.....

Jazz et musiques improvisées

.....

Musiques Traditionnelles

Aire culturelle :

.....

Formation musicale

.....

Direction d'ensembles

Vocaux Instrumentaux

Accompagnement

Musique Danse

VOTRE PROFIL

Madame

Monsieur

Nom : Prénom(s) :

Nom de jeune fille :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Pays :

Téléphone ► portable :

► fixe :

E-mail :

Date de naissance :

Lieu de naissance :

• Ville : • Arrondissement (Paris, Lyon, Marseille).....

• Département : • Pays :

Nationalité :

N° INE ou BEA (inscrit sur votre relevé de notes du baccalauréat) :

(Pour le DE Musique en Formation Continue le baccalauréat n'est pas obligatoire)

Votre photo

Situation familiale

Célibataire Marié(e) Pacsé(e) Enfants(s) à charge

Personne à prévenir en cas d'urgence (nom, adresse, numéros de téléphone) :

.....

FORMATIONS
(au moment de l'inscription)

ÉTUDES GÉNÉRALES (joindre CV)

ANNÉES	NIVEAU OU DIPLÔMES OBTENUS	DISCIPLINE(S)	ÉTABLISSEMENT(S) (Nom et code postal)

ÉTUDES MUSICALES (joindre CV)

ANNÉES	NIVEAU OU DIPLÔMES OBTENUS	DISCIPLINE(S)	ÉTABLISSEMENT(S) (Nom et code postal)	PROFESSEUR(S)

DIPLÔME D'ÉTUDES MUSICALES (DEM) OU EN COURS

- Diplôme d'Études Musicales
 - Discipline / Instrument :
 - Année d'obtention :

- Équivalence (Médaille d'or, DNOP, 1^{er} prix...)
 - Établissement (Nom et Code postal) :
 -
 - Région :
 - Pays :

SITUATION PROFESSIONNELLE

(au moment de l'inscription)

- Sans activité
- Intermittent
- Autoentrepreneur
- Autres, précisez :
- Demandeur d'emploi (inscrit à France Travail)
- Activités salariées
- En dehors du domaine musical
- Dans le domaine musical

EXPÉRIENCE D'ENSEIGNEMENT

(jusqu'au 02 juin 2024)

NOM ET ADRESSE PRÉCISE DE L'EMPLOYEUR	FONCTION, TYPE DE CONTRAT (CDD, CDI)	PÉRIODE ET NOMBRE D'HEURES	FORME JURIDIQUE (association, fonction publique, autres...)

ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE ENVISAGÉE OU PRÉVUE PENDANT LA FORMATION

Citez ici l'ensemble des activités professionnelles que vous projetez de mener en même temps que vos études au PESMD Bordeaux Nouvelle-Aquitaine, sachant que les cours du PESMD sont obligatoires :

PÉRIODES	NOM ET ADRESSE PRÉCISE DU LIEU D'ACTIVITÉ	INTITULÉ DE L'ACTIVITÉ OU DE L'EMPLOI	DURÉE HEBDOMADAIRE

RÉGIME DE PROTECTION SOCIALE AU MOMENT DE L'INSCRIPTION

Organisme d'affiliation :

N° de Sécurité Sociale / Immatriculation :

Date d'expiration des droits :

Régime : Général Ayant droit Autre

POUR LES DEMANDEURS D'EMPLOI UNIQUEMENT :

Adresse de votre agence France Travail et numéro de téléphone :

Identifiant France Travail :

Percevez-vous une allocation ? Si oui, de quel type :

PIÈCES À JOINDRE OBLIGATOIREMENT EN FORMAT NUMERIQUE (PDF, JPEG, PNG...)

- Pièces justificatives d'études musicales :
 - DEM obtenu ou attestation de DEM en cours
 - Classes préparatoires à l'enseignement supérieur effectuées ou en cours
- Relevés de notes si études supérieures
- Bulletin de salaires, contrats, attestations employeur
- Lettre de motivation
- Curriculum vitae (détail des études générales et musicales)
- Copie de votre carte d'identité (recto verso) ou passeport
- Photo d'identité en version numérique
- Copie de votre attestation d'assuré social
- Pour les candidats étrangers :
 - attestation de niveau de langue française
 - attestation du diplôme étranger avec traduction assermentée
 - titre de séjour en cours de validité
- Droits d'inscription de **60 EUROS** . Règlement par virement bancaire, RIB à demander lors du dépôt du dossier.

CANDIDATURE EN LIGNE DEFC 2024 / 2026

- **Envoi du présent dossier par voie électronique* jusqu'au 02 juin 2024 : vphuoc@pesmd.com**
* Avec toutes les pièces à joindre en un seul courriel.
- **Examens d'entrée entre le 08 et le 12 juillet 2024 au Conservatoire Maurice Ravel Pays Basque (Bayonne)**
Les dates et les heures des épreuves seront précisées sur la convocation
- **Pour les candidats en situation de handicap, merci de contacter au préalable la référente handicap du PESMD Bordeaux Nouvelle-Aquitaine Caroline Follana > cfollana@pesmd.com pour envisager les adaptations nécessaires à l'examen d'entrée et à la formation**
- **Informations** : voir site rubrique Formation Continue ou par email à vphuoc@pesmd.com

Le Pôle d'Enseignement Supérieur de Musique et de Danse Bordeaux Nouvelle-Aquitaine est subventionné par le ministère de la Culture – DRAC Nouvelle-Aquitaine, le Conseil régional Nouvelle-Aquitaine, le Conseil départemental de la Gironde, en partenariat avec la Ville de Bordeaux et son Conservatoire.

Centre habilité par le ministère de la Culture – N° de formation : 72 33 02303 33 – Siret 383 456 779 00032 – APE 8552 Z

L'ENVOI DU DOSSIER ET DE L'ANNEXE VAUT ACCEPTATION DES CONDITIONS DE L'EXAMEN D'ENTRÉE
DATE LIMITE D'ENVOI DU DOSSIER COMPLET : 2 JUIN 2024 INCLUS

1 - CONDITIONS D'ADMISSION EN FORMATION CONTINUE

L'accès à la formation continue au diplôme d'État de professeur de musique est conditionné à la réussite d'un examen d'entrée, ouvert aux candidats remplissant l'une des conditions suivantes :

- justifier d'une expérience d'enseignement dans le domaine musical en qualité de salarié (secteur public et/ou associatif et/ou en auto-entreprise) d'une durée d'au moins deux années, à raison de cinq heures par semaine, au moins sur trente semaines par an ou leur équivalent, en volume horaire annuel (300 heures réparties sur un minimum de 2 ans);
- justifier d'une pratique professionnelle en qualité d'artiste de la musique d'une durée d'au moins deux années pouvant notamment être attestée par quarante-huit cachets sur deux ans ;
- être titulaire d'un diplôme d'études musicales (DEM) ou d'un diplôme national d'orientation professionnelle de musique (DNOP) et exercer une activité d'enseignement en qualité de salarié à raison de cinq heures par semaine sur trente semaines au moins (150 heures réparties sur un minimum d'1 an), et être engagé dans une démarche de réorientation professionnelle

Autres cas :

- être en reprise d'études de DE musique (si même discipline-domaine-option) ;
- avoir obtenu une VAE partielle (si même discipline-domaine-option) ;
- être dans une autre situation : une demande de dérogation motivée doit être adressée à la Direction du PESMD Bordeaux qui réunit une commission d'admissibilité.

2 - INSCRIPTIONS

Les dossiers sont à retourner exclusivement par voie numérique en un seul envoi à l'adresse mail suivante : vphuoc@pesmd.com

Chaque type de fichier doit respecter les nomenclatures suivantes :

- Nom-Prénom-01 Dossier de candidature
- Nom-Prénom-02 Modalités
- Nom-Prénom-03 Nom pièce complémentaire
- Nom-Prénom-04 Nom pièce complémentaire
- etc.

Tout dossier reçu hors délai ou incomplet sera rejeté

3 - MODALITÉS DE RECEVABILITÉ

Les dossiers de candidature ne sont recevables que s'ils comportent :

A/ Le dossier d'inscription dûment complété par voie numérique.
Pour ce faire, il vous suffit d'ouvrir le pdf et de renseigner les champs d'information.

B/ Le règlement des droits d'inscription (60 €) doit se faire exclusivement par virement bancaire et non remboursables en cas de désistement.

4 - CONDITIONS DE L'EXAMEN D'ENTRÉE

La direction du PESMD Bordeaux Nouvelle-Aquitaine nomme les membres du jury.
Les décisions du jury et des commissions sont sans appel.

5 - SÉLECTION DES CANDIDATS

L'examen d'entrée se déroulera du 08 au 12 juillet 2024 inclus.
Une convocation individuelle précisant la date et les horaires sera envoyée au candidat

6 - DÉROULEMENT DES ÉPREUVES : *les trois phases de sélection se déroulent sur une journée*

1^{ère} phase de sélection : interprétation d'œuvres ou fragments d'œuvres (cette épreuve est éliminatoire)

Le programme est au choix du candidat. Il doit comporter au moins trois œuvres de styles différents. Le jury sélectionne des œuvres ou fragments d'œuvres au sein de ce programme (durée : 20 minutes). Les candidats doivent impérativement apporter 3 exemplaires de partition des œuvres présentées pour le jury (excepté pour les musiques traditionnelles).

Pour les spécificités par discipline :

- **Formation musicale** : l'une des œuvres présentées est une mélodie que le candidat interprète en s'accompagnant d'un instrument polyphonique de son choix.
- **Jazz, musiques actuelles amplifiées, musiques traditionnelles** : l'accompagnement enregistré est autorisé.
- **Direction d'ensemble instrumental et vocal** : les candidats viennent avec leur ensemble. Au besoin, les conservatoires peuvent être ressource, dans la mesure du possible.

2^e phase de sélection : déchiffrage

- **Pour les candidats en musique classique à contemporaine** : déchiffrage instrumental individuel (5mn de mise en loge et restitution devant le jury).
- **Pour les candidats en accompagnement** : déchiffrage instrumental individuel (5 mn de mise en loge et restitution d'une œuvre instrumentale et/ou vocale à accompagner). La partition est envoyée 10 jours avant.
- **Pour les candidats en formation musicale** : déchiffrage vocal (le candidat s'accompagne avec l'instrument de son choix), déchiffrage d'une œuvre a cappella, déchiffrage instrumental seul et déchiffrage rythmique (20 mn de mise en loge et restitution devant le jury).
- **Pour les candidats en jazz et musiques actuelles amplifiées** : déchiffrage instrumental ou vocal (10 mn de mise en loge individuelle avec document audio et partition ou score puis 15 mn de déchiffrage et restitution collective devant le jury).
- **Pour les candidats en musiques traditionnelles** : écoute d'un collectage (20 mn de mise en loge individuelle puis restitution avec variations devant le jury).
- **Pour les candidats en direction d'ensembles** : déchiffrage (20 mn de mise en loge avec l'ensemble instrumental ou vocal du candidat puis restitution devant le jury).

3^e phase de sélection : entretien avec le jury (durée : de 10 à 20 minutes)

Les dossiers de candidature sont à retourner, par voie électronique à vphuoc@pesmd.com, dûment complétés jusqu'au 02 juin 2024 (inclus).

La participation aux examens d'entrée est soumise au paiement d'un droit d'inscription de 60 euros, non susceptible de remboursement.

Une fois votre dossier accepté, vous recevrez, à compter du 10 juin 2024, une convocation précisant les dates, horaires et lieux précis pour les épreuves.

Date :

Nom et prénom :

Signature précédée de la mention « Lu et approuvé » :